

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 14906 Numéro SIREN : 821 122 223 Nom ou dénomination : 7TRACKS

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt 107522



20221075222021

DATE DEPOT : 09/08/2022

N° DE DEPOT : 107522

N° GESTION : 2016B14906

N° SIREN : 821122223

DENOMINATION : 7TRACKS

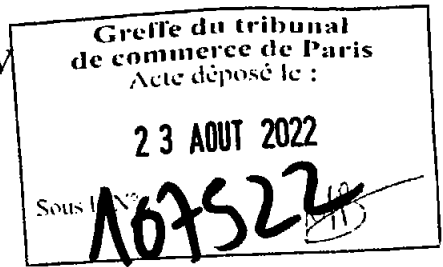
ADRESSE : 14 rue Charles V 75004 Paris

MILLESIME : 2021

**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 juin à dix heures, au siège social,

Les actionnaires de la Société se sont réunis sur la convocation orale du Président.

L'assemblée est présidée par M. Bernard FOCONE, Président et actionnaire.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents, représentant la totalité du capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- Le rapport du Président ;
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- Approbation des comptes et rapports.
- *Quitus* au Président.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Etat des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Puis la lecture est donnée du rapport du Président.

BF AF

Enfin le Président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant plus la parole, celui-ci met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un déficit de 3 153 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 223 *quater* du code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 dudit code au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte également, conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au Président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 3 153 euros de la façon suivante :

- - 3 153 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 35 048 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires prend acte de l'absence de convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L.227-10 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BF pr

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

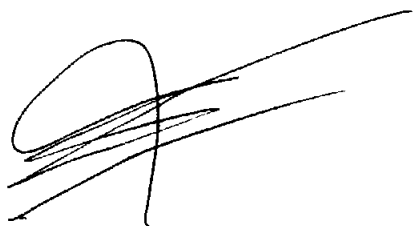
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

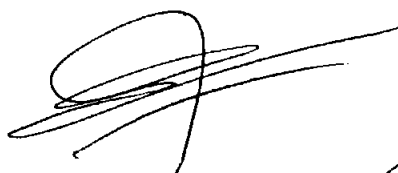
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les actionnaires

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Le Président
B. FOCONE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Les Actionnaires
P. FOCONE B. FOCONE

A stylized, handwritten signature in black ink, similar to the one of the President, with multiple loops and a long horizontal stroke.A stylized, handwritten signature in black ink, also similar to the others, featuring a large loop and a long horizontal stroke.

**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se solde par un déficit d'un montant de 3 153 euros, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- - 3 153 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 35 048 euros.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 21 JUIN 2022**

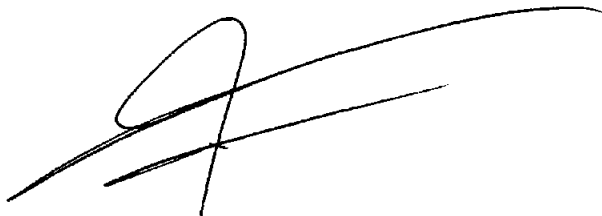
DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 3 153 euros de la façon suivante :

- - 3 153 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 35 048 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

**7TRACKS
SAS**

**Capital social : 3 000 euros
Siège social : 14, rue Charles V
75004 PARIS**

821 122 223 R.C.S Paris

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/21**

Le soussigné, Monsieur Bernard FOCONE, président et actionnaire de la société « 7TRACKS » société par actions simplifiée, au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 14, rue Charles V PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 821 122 223, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/21 établi le présent rapport de gestion :

**ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET
DES RESULTATS DE L'EXERCICE**

Au cours de cet exercice, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 6 848 euros, en baisse par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2020 au cours duquel il s'élevait à 9 728 euros.

Après comptabilisation de 3 366 euros d'autres produits, le total des produits d'exploitation s'élève à 10 214 euros.

Le total des charges d'exploitation a lui aussi diminué, passant de 17 085 euros pour l'exercice 2020, à 13 367 euros pour l'exercice qui vient de s'écouler.

Lesdites charges d'exploitations se décomposent de la manière suivante :

- 8 767 euros d'autres charges externes,
- 4 600 euros de dotations aux amortissements,

Le résultat d'exploitation, égal au résultat de l'exercice, est donc déficitaire à hauteur de 3 153 euros.

PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2022

Nous espérons que l'exercice 2022 offrira de meilleurs résultats et que le chiffre d'affaires augmentera.

BF

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se solde par un déficit d'un montant de 3 153 euros, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- - 3 153 euros au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera à 35 048 euros.

DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément à l'article 243bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

DEPENSES SOMPTUAIRES

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

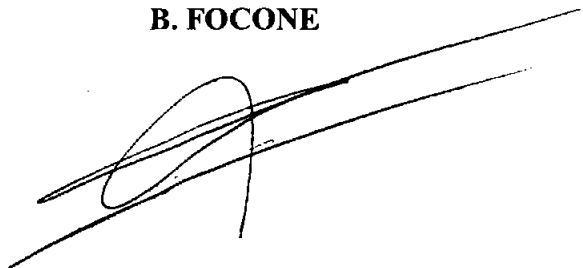
Il est rappelé qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est venue à la connaissance de la présidence.

ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de notre société ont été établis selon les formes et les méthodes en vigueur.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2022

Le Président
B. FOCONE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise		7TRACKS SAS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		14 RUE CHARLES V		75004 PARIS	
Numéro SIRET *		8 2 1 1 2 2 2 2 3 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	1 210	016	869	341	
	Immobilités corporelles *	028	13 469	030	8 395	5 074	6 230
	Immobilités financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	14 679	048	9 264	5 415	6 230
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	336	070		336	240
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	502	074		502	1 172
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	33 406	086		33 406	34 665
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	34 245	098		34 245	36 077
Total général (I+II)		110	48 924	112	9 264	39 660	42 306

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000		
Ecart de réévaluation	124				
Réserve légale	126	300	300		
Réserves réglementées *	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131 132				
Report à nouveau	134	38 201	30 685		
Résultat de l'exercice	136	(3 153)	7 516		
Provisions réglementées	140				
Total I	142	38 349	41 501		
Provisions pour risques et charges	154				
Emprunts et dettes assimilées	156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	710	648		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169 172	601	157		
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	1 311	805		
Total général (I + II + III)	180	39 660	42 306		

REVENUS		REVENUS	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		7TRACKS SAS		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						Néant		•				
A - RÉSULTAT COMPTABLE						1 3 1 1 2 2 0 2 1						1 3 1 1 2 2 0 2 0												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210																		
	Production vendue	biens			215		214																	
		services *			217		218	6 848						9 728										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222																		
	Production immobilisée *					224																		
	Subventions d'exploitation reçues					226																		
	Autres produits					230	3 366						14 874											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	10 214						24 602										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234																		
	Variation de stock (marchandises) *					236																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							52											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240																		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	8 767						11 581											
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244							78											
	Rémunérations du personnel *					250																		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252																		
	Dotations aux amortissements *					254	4 600						3 947											
	Dotations aux provisions					256																		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	0						1 426										
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260																			
Total des charges d'exploitation (II)						264	13 367						17 085											
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(3 153)						7 516											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280																		
	Produits exceptionnels					290																		
	Charges financières					294																		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300																	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348																			
	Impôts sur les bénéfices *					306																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(3 153)						7 516											
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312							314	3 153										
RÉINTÉGRATIONS	Rémunération et avantages personnels non déductibles *					316																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318																		
	Provisions non déductibles *					322																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324																		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		330																		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					251																		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998																		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999																		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997																		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 articles)			986		Zone franche urbaine (44 articles A)			987		Zone de revitalisation de la défense (44 articles)			127		Zone de revitalisation rurale (44 articles)			138		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 articles)				981		Jeune entreprise innovante (44 articles A)			989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)			991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 quinquies)			992		350			
Divers (44 quinquies)				945		Investissements outre-mer			344		Créance due au report en arrière du déficit			346		Zone de développement prioritaire (44 quinquies)			993					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	Bénéfice col. 1						354	3 153										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356																		
DÉFICITS	Déficits antérieurs reportables : *						2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100						2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100											
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	Bénéfice col. 1						372	3 153									

Désignation de l'entreprise : 7TRACKS SAS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	1 210	416	1 210		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 887	442	446	4 885		
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	7 667	472	476	8 584		
	Immobilisations financières	480	482	484	486			
TOTAL		490	11 554	492	14 679	14 679		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles		500	502	869	506	869		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	545	532	536	1 937		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	4 780	562	566	6 458		
	TOTAL	570	5 325	572	660	9 264		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	660	660						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	660	580	660	582	584	586	588
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise :

7TRACKS SAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	2 464
Déficits reportables	984	2 464
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	3 153
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	5 617

III DIVERS :

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 706
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 373
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 7TRACKS SAS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention, de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.